



Parlement francophone bruxellois
(Assemblée de la Commission communautaire française)

Session 2022-2023

Commission plénière du vendredi 18 novembre 2022

Compte rendu

Sommaire

Pages

PRÉSENTATION PAR LE CENTRE BRUXELLOIS D'ACTION INTERCULTURELLE (CBAI) DU RAPPORT
CONCERNANT L'IMPACT DU PARCOURS D'ACCUEIL DANS L'INSTALLATION DES PERSONNES MIGRANTES À
BRUXELLES

- *ALLOCUTION DE BIENVENUE*..... 2
- *EXPOSÉ DE M. ALEXANDRE ANSAY, DIRECTEUR DU CENTRE BRUXELLOIS D'ACTION INTERCULTURELLE*..... 2
- *EXPOSÉ DE M. NOÉ GRENIER, CHARGÉ DE RECHERCHE AU CENTRE RÉGIONAL D'APPUI EN COHÉSION SOCIALE*..... 2
- *ECHANGE DE VUES*..... 5

(Orateurs : Mme Françoise Schepmans, M. Jamal Ikazban, Mme Marie Lecocq, Mme Nicole Nketo Bomele,
M. Christophe Magdalijs, Mme Gladys Kazadi, M. Alain Maron, ministre, ainsi que M. Noé Grenier, Mme Valeria
Lucera et M. Alexandre Ansay, représentants du CBAI)

CLÔTURE 11

Présidence de Mme Magali Plovie, présidente

La séance plénière est ouverte à 14h13.

Mme la présidente.- Mesdames et Messieurs, la commission plénière est ouverte.

Précédemment, nous organisons les commissions plénières dans l'hémicycle afin de respecter les distances réglementaires pendant la crise sanitaire. À l'avenir, nous nous réunirons dans des salles plus petites.

PRÉSENTATION PAR LE CENTRE BRUXELLOIS D'ACTION INTERCULTURELLE (CBAI) DU RAPPORT CONCERNANT L'IMPACT DU PARCOURS D'ACCUEIL DANS L'INSTALLATION DES PERSONNES MIGRANTES À BRUXELLES

ALLOCUTION DE BIENVENUE

Mme la présidente.- Nous réservons des vendredis après-midi à la rencontre d'associations ou de chercheurs, qui viennent nous présenter un rapport ou une étude, ce qui nous permet d'enrichir notre réflexion et nos travaux parlementaires.

Je souhaite la bienvenue à M. Alexandre Ansay, directeur du Centre bruxellois d'action interculturelle, à M. Noé Grenier, chargé de recherches au Centre régional d'appui en cohésion sociale, et à Mme Valeria Lucera, coordinatrice du Centre régional d'appui en cohésion sociale.

EXPOSÉ DE M. ALEXANDRE ANSAY, DIRECTEUR DU CENTRE BRUXELLOIS D'ACTION INTERCULTURELLE

M. Alexandre Ansay, directeur du Centre bruxellois d'action interculturelle (CBAI).- Madame la présidente, mesdames et messieurs les députés, nous sommes très honorés de vous présenter le rapport d'évaluation annuel du Centre régional d'appui en cohésion sociale, dont les missions ont été confiées par la Commission communautaire française au Centre bruxellois d'action interculturelle.

Ces missions s'appliquent à la fois au décret du 30 novembre 2018 relatif à la cohésion sociale et au décret du 18 juillet 2013 relatif au parcours d'accueil pour primo-arrivants en Région de Bruxelles-Capitale. Nous sommes appelés à effectuer un travail d'évaluation qui porte sur la mise en œuvre de la politique d'accueil par les différents acteurs impliqués dans ce dispositif.

Nous avons cette fois souhaité nous pencher sur la manière dont les destinataires de cette politique apprécient ce qui leur est proposé, ainsi que sur le regard qu'ils portent sur ce parcours d'accueil qui a été voulu pour faciliter leur installation sur le territoire bruxellois et pour les aider à faire face aux défis que cette installation implique.

Ce rapport intervient à la veille d'un changement institutionnel, puisque c'est désormais la Commission communautaire commune qui est appelée à exercer cette politique d'accueil.

Mon collègue Noé Grenier va maintenant vous présenter les traits saillants de cette évaluation.

EXPOSÉ DE M. NOÉ GRENIER, CHARGÉ DE RECHERCHE AU CENTRE RÉGIONAL D'APPUI EN COHÉSION SOCIALE

M. Noé Grenier, chargé de recherche au Centre régional d'appui en cohésion sociale (Cracs).- Je vais vous présenter les recherches que nous avons effectuées l'année

dernière sur le parcours d'accueil. Une attention spécifique a été portée à l'expérience et au regard des bénéficiaires, et particulièrement à l'impact de la politique d'accueil de la Commission communautaire française sur l'installation des primo-arrivants à Bruxelles.

Cette recherche de 2021 a été menée dans un contexte institutionnel et législatif assez mouvant. En effet, la période a connu nombre de modifications, notamment de l'offre du parcours en vue de la mise en œuvre de son obligation. Ainsi, il y a eu une revue des objectifs des formations linguistiques, un encadrement de la durée de l'accompagnement social et de la durée même du parcours. Parallèlement, l'entrée en vigueur de l'obligation de suivi du parcours d'accueil des primo-arrivants en Région bruxelloise approchait. De plus, le public cible a été élargi et se profilait la bicommunautarisation de la politique d'accueil.

Dans ce contexte, le Centre régional d'appui en cohésion sociale (Cracs) a décidé de s'interroger sur les effets de cette politique sur l'installation des personnes primo-arrivantes.

Nous nous sommes posé trois questions.

D'abord, quelles sont les conséquences du parcours d'accueil sur l'installation des personnes primo-arrivantes ?

Ensuite, quels sont les facteurs qui peuvent fragiliser ou favoriser l'installation des personnes primo-arrivantes, en dehors du suivi du parcours d'accueil ?

Enfin, nous avons recueilli l'avis des personnes concernées pour savoir si les personnes qui avaient suivi le parcours d'accueil étaient satisfaites de la politique qui leur était adressée.

Cette recherche a une visée évaluative. Je ne rentrerai pas dans le détail du jargon de l'évaluation de politique publique, mais nous avons voulu étudier deux critères, à savoir les effets et la pertinence.

Idéalement, nous mesurons les effets de la politique sur les personnes concernées par rapport aux objectifs de la politique, tels qu'explicités dans le décret, ainsi qu'aux actions mises en place.

Les objectifs sont la participation sociale, culturelle et économique, et le concept-clé d'autonomie. Dans les actions mises en place, nous constatons qu'un accent est mis notamment sur l'accès aux droits, l'apprentissage de la langue, l'accès à l'emploi et la qualité de vie.

Nous évaluons également la pertinence d'une politique publique, c'est-à-dire l'adéquation entre les objectifs de la politique, les actions mises en place et la situation sur laquelle on entend agir, en l'occurrence les besoins et les difficultés des personnes migrantes.

Le temps étant compté, je vais vous exposer brièvement quelques informations concernant cette méthode quantitative. Nous avons ainsi soumis le questionnaire à un grand nombre de personnes qui avaient terminé le parcours depuis plus ou moins longtemps, et ce, en français, anglais, arabe maghrébin ou arabe oriental. L'idée était de pouvoir toucher un maximum de personnes. Partant de là, nous avons établi une base de données qui portait sur un certain nombre d'indicateurs, que je vous ai décrits plus tôt.

Nous avons d'abord tenté d'identifier des changements de situation entre le début du parcours d'accueil et la réalisation de l'enquête. Je survolerai les slides afférentes à ce point et

vous invite à aller consulter le rapport complet – ou sa synthèse, beaucoup plus digeste – sur le site du Centre bruxellois d'action interculturelle (CBAI). Par la suite, nous avons cherché à déterminer si le parcours d'accueil en tant que tel avait entraîné ces changements de situations ou si d'autres facteurs entraient en ligne de compte.

Nous nous sommes intéressés aux indicateurs relatifs à la qualité de vie, tels que l'accès aux soins de santé, aux services et aux lieux de vie ou encore les moyens financiers. Force fut de constater que la qualité de vie n'était pas significativement moins bien évaluée que ce que rapportent les enquêtes européennes existantes à ce sujet pour les citoyens belges. C'est en tout cas vrai pour les soins de santé et l'accès aux services, peut-être moins pour les moyens financiers.

S'agissant des conditions de logement des personnes interrogées, la situation se complique, comme en témoigne la représentation graphique de la situation antérieure et de la situation actuelle transmise dans notre document. Dans la situation actuelle, 28 % des répondants disent être dans une situation de logement inadaptée, voire critique. Ces situations de logement sont marquées par une grande mobilité et une importante précarité, qui touchent indifféremment les hommes et les femmes.

S'agissant de la situation financière et professionnelle, on note une évolution globalement favorable entre le moment où les personnes ont franchi le seuil des bureaux d'accueil et le moment où l'enquête a été réalisée. Ce graphique montre notamment une baisse de la proportion d'allocataires du CPAS et une augmentation de la proportion de personnes ayant un emploi. Il n'empêche que la situation de cette population demeure globalement précaire.

Le taux d'emploi – sur lequel je reviendrai plus tard – reste très en dessous de la moyenne bruxelloise, et les inégalités de genre sont frappantes en la matière. Parmi les personnes ayant répondu au questionnaire, 38 % des femmes étaient sans revenus, contre seulement 3,7 % des hommes. À l'inverse, seulement 23 % des femmes ont déclaré avoir un emploi, contre 48 % des hommes.

Par rapport à la situation globale en Région bruxelloise, cette population se distingue donc par un taux d'emploi très inférieur et une plus grande précarité. Ainsi, parmi les participants à l'enquête ayant un emploi, 53 % avaient un contrat à durée indéterminée, alors que le taux global en Région bruxelloise est de 86 %.

Les situations d'emploi de ces personnes se caractérisent également par un déclassement professionnel notable : 55 % des répondants ayant un emploi déclarent que leur emploi est en dessous de leur niveau de qualification, d'expérience ou d'études. Une fois de plus, les inégalités de genre sont ici très marquées.

Comme nous l'avons vu précédemment, ces situations sont marquées par une très forte inégalité de genres.

Nous nous sommes aussi beaucoup intéressés aux questions de l'accès aux droits et au rôle joué par le parcours d'accueil dans l'obtention de la nationalité. Nous avons constaté que cette dernière représentait indubitablement un objectif essentiel à atteindre pour la quasi-totalité des personnes interrogées. Au moment où nous avons réalisé notre enquête, elles étaient 19 % à l'avoir obtenue.

Le parcours d'accueil met l'accent sur l'apprentissage de la langue, qui représente l'une de ses grandes composantes. Les personnes primo-arrivantes ayant participé à l'enquête

avaient très significativement amélioré leur maîtrise du français entre le moment où elles se sont présentées au parcours et celui de l'enquête, puisque 42 % d'entre elles avaient connu une amélioration de leur niveau de maîtrise du français.

En observant les graphiques exposés ici, vous constaterez que cette amélioration concerne principalement les personnes qui avaient un très faible niveau au moment de leur inscription au parcours, mais aussi que les personnes qui ont participé à l'enquête parlent plus souvent qu'avant. Ainsi, le parcours n'améliore pas seulement la maîtrise de la langue française, mais aussi la fréquence de son usage.

Tels sont les principaux changements de situation ou, en tout cas, les traits saillants qui ressortent de l'étude. Nous avons constaté que certains sont positifs et nous nous sommes demandé quel rôle avait joué le parcours d'accueil dans ces changements de situation. Pour répondre à cette question, nous avons cherché à identifier les effets propres du parcours d'accueil.

Plusieurs méthodes, sur lesquelles je ne m'appesantirai pas, permettent d'y parvenir. L'une d'elles est l'auto-attribution de causalité, expression pompeuse qui désigne simplement le fait de demander aux gens s'ils estiment que le parcours d'accueil les a aidés. Des analyses beaucoup plus approfondies basées sur la régression logistique ordinaire ont favorisé une approche explicative de la question.

Nous avons repéré des effets positifs probables ou certains du parcours d'accueil sur une série d'indicateurs concernant la qualité de vie, notamment l'accès aux soins de santé et aux services. Cela grâce à, sans doute, l'accompagnement individuel, mais aussi aux informations qui sont délivrées pendant la formation citoyenne de 50 heures.

Le parcours d'accueil a aussi des effets positifs dans l'aide pour les demandes de nationalité. Rappelons que le parcours d'accueil peut constituer une condition pour obtenir la nationalité, mais il ne s'agit pas de cela : le parcours d'accueil donne aussi des informations et fournit de l'accompagnement pour aider les personnes à s'orienter dans leurs démarches. Sur ce point, il y a des effets positifs identifiés. Il a également des conséquences très significatives sur l'amélioration de la maîtrise du français. Dans les modèles explicatifs des trajectoires d'amélioration du français, ce facteur est celui qui pèse le plus lourd.

En revanche, nous n'avons pas pu identifier d'effets sur d'autres indicateurs, comme l'accès à l'emploi, l'amélioration des conditions de logement ou la situation financière. Cela veut dire qu'il y a une absence de preuve dans nos modèles explicatifs. Nous n'avons pas identifié d'influence, mais il faut tenir compte aussi, pour certains indicateurs, de l'approche déclarative. Les personnes interrogées estiment, pour l'accès à l'emploi ou les conditions de logement, par exemple, que le parcours d'accueil n'est pas parvenu à les aider à améliorer leur situation.

Nous nous sommes interrogés sur les autres facteurs du parcours d'accueil pouvant favoriser l'installation ou, à l'inverse, rendre les personnes primo-arrivantes particulièrement vulnérables ou fragiles dans leur parcours et leur trajectoire d'installation à Bruxelles.

Ainsi, nous avons réalisé que la maîtrise du français avait une influence prépondérante sur l'accès à l'emploi et l'obtention de la nationalité, les personnes qui maîtrisent la langue française ayant nettement plus de chances. Le soutien de l'entourage et le réseau d'interconnaissances jouent également un rôle fondamental. Les personnes qui disent disposer d'un bon réseau social ont plus tendance à

estimer avoir de bons moyens financiers et à vivre dans des conditions de logement convenables. Le niveau de diplôme a aussi une incidence sur l'accès à l'emploi, les conditions de logement et l'apprentissage du français. Enfin, la nationalité belge donne bien davantage de chances d'accéder à l'emploi.

Concernant la maîtrise du français, une nuance doit être apportée. Je vous ai dit que le parcours d'accueil avait un impact considérable sur l'amélioration du français, et je viens d'ajouter que l'amélioration du français avait un net impact sur l'accès à l'emploi et l'obtention de la nationalité. Nos modèles explicatifs ont en effet montré que, malgré leur très grande efficacité, les formations linguistiques du parcours ne parvenaient pas à contrebalancer le désavantage que constituait une méconnaissance de la langue au moment de l'arrivée dans le parcours d'accueil. Je reviendrai sur les implications de cette conclusion.

Nous nous sommes aussi intéressés à l'avis des primo-arrivants sur l'offre qui leur était adressée, et cela, selon plusieurs indicateurs.

D'abord, la qualité du parcours d'accueil et de chacune de ses composantes est très bien évaluée, puisque, sur la globalité du parcours, la quasi-totalité des primo-arrivants estiment qu'elle est bonne, voire très bonne.

Ensuite, l'utilité du parcours est, elle aussi, très bien évaluée.

Enfin, 69 % des personnes qui ont participé à l'enquête ont déjà recommandé le parcours à un de leurs proches.

Parallèlement à ces grandes satisfactions, les répondants ont toutefois relevé des limites et des domaines d'amélioration. Les aspects à améliorer en priorité sont l'accès à l'emploi et à la formation, le logement et l'apprentissage du français. D'autres analyses ont montré que l'accompagnement social et les formations linguistiques étaient perçus par les personnes interrogées comme trop limités dans leurs objectifs ou leur durée.

Voilà le très bref tableau, descriptif et explicatif, de ce que nous vivons et qui nous a amenés à tirer une conclusion assez nuancée. Nous avons eu l'impression d'être confrontés à un résultat paradoxal.

D'une part, le parcours est efficace à court terme puisque les actions mises en place produisent des effets. Par exemple, comme nous venons de le voir, les formations linguistiques permettent une amélioration très significative de la maîtrise du français. En outre, l'accompagnement social, que je n'ai pas abordé lors de ma présentation, mais que vous pouvez découvrir dans la synthèse, répond, d'après les personnes interrogées, à la majorité des besoins exprimés. On peut donc conclure que les actions mises en place sont assez efficaces. Ce parcours satisfait nombre de ses bénéficiaires, tant par sa qualité que par son utilité.

D'autre part, le parcours semble pourtant limité dans ses effets. Comprenez par là que cela ne se traduit pas par des changements de situation durables, si l'on se réfère aux indicateurs tels que l'accès à l'emploi ou encore les conditions de logement. Pourtant, ces indicateurs sont perçus par les répondants comme des pistes d'amélioration prioritaires du parcours.

Face à ces résultats, nous avons émis deux grands ordres d'hypothèses. Je pourrais qualifier le premier ordre d'hypothèses internes, qui touchent à la pertinence ou la cohérence interne de la politique publique. Peut-être que les objectifs du décret sont insuffisants. Par exemple, les cours

de langue sont insuffisamment approfondis ou inadaptés à certaines réalités de l'installation des personnes primo-arrivantes. Ainsi, elles estiment être prioritaires dans l'accès au logement ou à l'emploi, mais le parcours d'accueil ne satisfait pas ces besoins prioritaires.

Il existe une deuxième piste d'explication, d'ordre externe : l'efficacité du parcours d'accueil rencontre une limite et des barrières, du fait d'exclusions systémiques – l'antimigrantisme, le racisme ou des exclusions basées sur le genre – et structurelles comme l'état du marché du logement ou du marché de l'emploi, qui touchent plus durement les personnes migrantes.

À partir de ces deux hypothèses, le CBAI et le Cracs ont émis des recommandations à la fin de l'année 2021. Il s'est passé beaucoup de choses depuis lors. Je vous exposerai donc les changements intervenus pour chaque recommandation.

Un premier groupe de recommandations portait sur l'apprentissage de la langue. Au vu des résultats de notre recherche, nous avons recommandé de renforcer l'apprentissage de la langue au sein du parcours d'accueil, en proposant diverses idées comme le renforcement de l'offre au-delà des niveaux actuellement proposés, qui est généralement le niveau A2, ramené au niveau A1 pour les personnes ne connaissant pas l'alphabet latin.

Nous avons également proposé de diversifier les méthodes d'apprentissage, notamment en ayant recours à plus de méthodes d'immersion et à des tables de conversation.

Nous avons, en outre, attiré l'attention sur l'importance de l'apprentissage de l'écrit, en particulier pour les personnes ne connaissant pas l'alphabet latin.

Depuis, nous avons rencontré, le 17 mai, de nombreux acteurs institutionnels et associatifs qui interviennent dans l'accueil des personnes migrantes. Cela a été l'occasion d'une réflexion sur les modes d'apprentissage et d'une mise en réseau des opérateurs linguistiques du parcours avec d'autres associations et acteurs de la société civile porteurs de projets similaires.

Concernant l'accès à l'emploi, à la formation et à l'insertion socioprofessionnelle, nous recommandons de repenser le lien entre politiques d'accueil et d'insertion, soit en faisant de cette dernière une thématique prioritaire des politiques d'accueil, soit en intégrant dans celles-ci une approche spécifique au public migrant.

Au sein du parcours d'accueil, nous recommandons notamment de passer d'une logique d'orientation à une logique d'accompagnement, et d'adopter une approche collaborative et coordonnée entre les secteurs.

Cette recommandation a été bien reçue et beaucoup de choses ont évolué. Des rencontres ont eu lieu entre les cabinets des ministres Alain Maron et Bernard Clerfayt et les bureaux d'accueil. De nouveaux programmes d'accompagnement voient le jour au sein des bureaux d'accueil des primo-arrivants (BAPA), puisqu'Actiris a lancé à l'intention de ces bureaux, tant côté francophone que néerlandophone, un appel à projets pour créer des modules d'accompagnement collectifs et personnalisés sur l'accès à l'emploi, dans le cadre d'un guichet unique.

Nous recommandons par ailleurs de faire de l'accès au logement une thématique centrale des politiques d'accueil, entre autres en développant dans le parcours des composantes spécifiques. En outre, il est nécessaire d'attirer

l'attention du gouvernement bruxellois sur les difficultés rencontrées par les primo-arrivants en matière de logement, beaucoup plus grandes que celles des habitants de la Région bruxelloise. À ce propos, je vous renvoie aux baromètres de la diversité publiés par Unia.

Comme pour l'apprentissage de la langue, nous avons organisé des rencontres avec des acteurs associatifs ou institutionnels pour des échanges sur les bonnes pratiques et les perspectives.

Voilà pour les recommandations et ce qui a évolué depuis.

(Applaudissements)

ECHANGE DE VUES

Mme la présidente.- Si des députés souhaitent revenir sur une page spécifique de la présentation, nous pouvons la projeter à nouveau.

Mme Françoise Schepmans (MR).- Au nom du groupe MR, je vous remercie, M. Grenier, pour votre exposé et pour le rapport qui nous a été communiqué. Nous, les libéraux, nous accordons de l'importance à la création de conditions d'accueil optimales pour les primo-arrivants et à la mise en œuvre effective d'un parcours d'intégration obligatoire et accessible à toutes et tous.

Il était urgent d'avancer. Nous avons perdu beaucoup de temps dans ce projet qui a démarré en 2003 et qui n'est devenu effectif qu'en 2013. Le parcours obligatoire est enfin d'application depuis le 1er juin 2022. C'est donc la première fois que l'occasion nous est donnée de le souligner positivement. Le groupe MR formulait ce souhait depuis de nombreuses années.

L'investissement considérable consenti par le ministre chargé du parcours d'accueil sous la présente législature devrait permettre de renforcer la capacité des bureaux d'accueil des primo-arrivants (BAPA) de 5.000 à 6.000 places. Actuellement, les BAPA francophones offrent 5.500 places, mais 500 nouvelles devraient être ouvertes au début de l'année 2023 au sein du BAPA Convivial situé à Forest.

S'agissant des conclusions du rapport que vous nous avez rendu, nous constatons que la qualité de vie des primo-arrivants évolue positivement, hormis leurs moyens financiers et leur lieu de vie. De manière assez prévisible, les situations de logement sont marquées par une relative précarité, puisque 28 % des répondants aux enquêtes connaissent une situation de logement inadaptée, voir critique.

Par ailleurs, nous constatons une tendance globale à l'amélioration de la situation financière et professionnelle, même si seules 36 % des personnes travaillent à l'issue du parcours, 27 % sont allocataires du revenu d'intégration sociale, 9 % au chômage et 19 % sans revenus, ce qui n'est évidemment pas satisfaisant.

Nous constatons que le parcours d'accueil constitue, dans une certaine mesure, une forme de tremplin pour la procédure d'obtention de la nationalité. Les primo-arrivants qui ont répondu à l'enquête partagent presque tous cet objectif. Il est tout à fait logique et naturel qu'ils souhaitent bénéficier de cette nationalité, qui peut leur ouvrir d'autres portes.

Plus de la moitié des personnes interrogées déclarent avoir amélioré leur connaissance et leur usage du français grâce au parcours. C'est évidemment positif, mais on peut s'interroger sur l'évaluation de l'efficacité de cet apprentissage du français. Comme l'explique le rapport, il n'a

pas été possible de comparer les résultats de l'enquête sur les primo-arrivants ayant suivi le parcours avec d'autres qui n'auraient pas suivi ce parcours. Il faudrait, dans le futur, objectiver l'efficacité du dispositif des bureaux d'accueil des primo-arrivants, en particulier pour l'apprentissage du français.

Le parcours semble avoir un effet positif sur l'accès aux soins et aux services sociaux, mais c'est plus compliqué pour la situation financière et professionnelle. Pour les libéraux, le parcours d'intégration doit permettre aux personnes migrantes d'acquiescer une formation qui leur ouvre la voie à un emploi et à la stabilité financière. Ces conditions sont essentielles pour participer à la vie culturelle, économique et sociale de la société d'accueil. Les primo-arrivants eux-mêmes partagent ce constat.

Après cette intervention, j'ai aussi quelques questions à vous poser.

Concernant la situation socioprofessionnelle toujours plus problématique pour les primo-arrivants, même pour ceux qui ont suivi le parcours, vous établissez dans votre rapport une recommandation visant à repenser le lien entre politique d'accueil et insertion socioprofessionnelle – ce qui est important. Pourriez-vous nous indiquer plus concrètement quelles améliorations du dispositif en matière d'insertion socioprofessionnelle vous préconisez ? Quels seraient éventuellement des partenariats avec des organismes tels qu'Actiris ou Bruxelles Formation ?

Vous concluez également que l'apprentissage du français semble efficace, mais nous n'avons pas vraiment d'évaluation pour le confirmer. Dans le rapport de la Cour des comptes d'octobre 2022, intitulé « Le parcours d'accueil des personnes étrangères organisé par la Commission communautaire française – Mise en œuvre et financement », dont notre groupe a pu prendre connaissance récemment, la Cour considère qu'il lui est impossible de se prononcer sur la réelle progression linguistique des personnes ayant suivi le parcours, à cause de la faiblesse des informations mises à sa disposition par les BAPA. Je souhaiterais donc que vous m'expliquiez cet écart entre les conclusions du rapport de la Cour des comptes et celles de votre propre rapport.

De manière plus globale, la Cour des comptes considère que l'efficacité du dispositif global reste opaque et qu'il est difficile d'évaluer ses effets concrets. Quelles pistes de solutions proposez-vous pour remédier à ce problème fondamental ?

Enfin, la Cour des comptes a également relevé que la stratégie globale des bureaux d'accueil des primo-arrivants était insatisfaisante, car les orientations n'étaient pas assez objectivées. Avez-vous des recommandations spécifiques à fournir aux responsables politiques afin de définir de nouvelles orientations et de nouveaux objectifs et moyens et de les évaluer à moyen et long termes ?

En Flandre, le parcours d'intégration civique (« inburgering ») existe depuis 2002. Avez-vous eu l'occasion de faire des comparaisons avec le parcours d'intégration tel qu'il existe aujourd'hui à Bruxelles ? Peut-on tirer des enseignements de ce qui a été réalisé en Flandre dans ce cadre ?

M. Jamal Ikazban (PS).- Je vous remercie pour votre excellente présentation limpide. Le tableau dans lequel vous relevez l'impact de l'action, constitue le fil rouge de la présentation, l'est également.

Que l'on soit pour ou contre le parcours obligatoire, l'approche que vous avez adoptée est intéressante. Je trouve extrêmement positif que vous ayez demandé l'avis et les besoins des usagers. Pour avoir plus de recul, j'espère

qu'à chaque évaluation, nous continuerons à les interroger. Vous avez réalisé cette évaluation en 2021 ; je pense qu'il faut un peu plus de recul par rapport à certains éléments.

Je me réjouis de la satisfaction des bénéficiaires, dont 69 % recommandent le parcours à d'autres personnes. Ce chiffre est extrêmement positif. Même le ministre devrait s'en réjouir.

Il en ressort aussi qu'ils sont confrontés aux mêmes problèmes que le public précarisé bruxellois, mais amplifiés. Vous avez détaillé leurs problèmes de logement et d'emploi.

Peut-on en déduire que l'apprentissage du français les aide à se débrouiller dans la société, notamment dans l'accès aux soins ou pour introduire un dossier de naturalisation ? Il me semble cependant que 19 % de réponses favorables à ce dossier est faible. Ainsi, suivre un parcours d'intégration, même obligatoire, ne garantit pas d'accéder à la société belge, mais donne accès à d'autres éléments que vous expliquez à la fin de votre étude.

Il faut prendre plus de recul sur les résultats du parcours d'intégration en matière d'emploi. La recherche de travail prend du temps. On ne peut pas tout simplement calculer en bout de parcours ceux qui ont trouvé un emploi et ceux qui n'en ont pas trouvé. Même les diplômés et les personnes qui ont plus de cordes à leur arc mettent du temps à trouver un emploi. Des évaluations successives seraient dès lors utiles.

Je note – et cela me semble important que le ministre l'entende également – que les femmes continuent à être exclues du marché de l'emploi.

Je soulignerai par ailleurs un petit bémol : lorsque les personnes répondent à votre questionnaire, elles parlent d'emplois officiels, déclarés. En réalité, à Bruxelles, beaucoup de personnes travaillent au noir et ce sont bien souvent les primo-arrivants qui sont utilisés dans ces emplois non déclarés. Il n'en reste pas moins que les femmes sont fortement exclues du marché de l'emploi.

Je suis intrigué par les 19 % de personnes qui ont obtenu la nationalité belge. Quel est le nombre total de dossiers introduits ? Vous avez interrogé 500 personnes.

Je conclus de votre rapport que le parcours d'intégration aide les primo-arrivants dans la vie quotidienne, notamment pour accéder plus facilement aux soins de santé. Il offre certaines possibilités, mais ne résout pas du tout les autres problèmes et les personnes restent exclues, comme vous l'expliquez dans le rapport, en raison des discriminations, des préjugés et du rejet que subit ce public.

Par ailleurs, qu'en est-il de l'équivalence des diplômes qui concerne certaines personnes ? Certes, vous avez souligné la collaboration avec le ministre bruxellois chargé de l'Emploi et de la Formation professionnelle. Nous avons organisé une commission délibérative où nous avons évoqué la formation et le problème de l'équivalence des diplômes. Vous confirmez que, plus on est diplômé, plus on accède facilement à l'emploi. Or, il semble qu'une partie des primo-arrivants rencontrent un problème fondamental à cause de cette équivalence. Dès lors que le parcours est rendu obligatoire et que les personnes concernées jouent le jeu, ne faudrait-il pas mettre en œuvre un processus de certification qui pourrait faire office de diplôme ?

Quoi qu'il en soit, je partage la plupart de vos recommandations d'amélioration. Elles vont dans le bon sens.

Mme Marie Lecocq (Ecolo). - Je vous remercie d'être parmi nous aujourd'hui et pour le travail réalisé. Comme mes

collègues l'ont relevé, il est confortable de prendre des décisions politiques et de les analyser lorsqu'on bénéficie de rapports bien structurés et clairs. Il s'agit de vrais outils à la décision et au contrôle démocratique opérés au sein de cette assemblée. Je tiens à le rappeler pour les collègues.

La commission plénière de cet après-midi m'a également permis de découvrir l'étude réalisée en 2019, qui portait sur le caractère obligatoire du parcours d'intégration. Je conseille la lecture de cette étude à tous ceux qui s'intéressent à ce sujet. Extrêmement bien formulée, elle reprenait l'ensemble des craintes du secteur, tout en menant un travail d'objectivation.

Si le constat est globalement positif à l'égard de plusieurs éléments, ce qui nous conforte dans notre conviction première quant à la nécessité de disposer d'un espace d'accueil, d'apprentissage – notamment démocratique en matière de droits et de devoirs en vigueur dans la société belge – et de lien social, il faut rester clairvoyant. N'y allons pas par quatre chemins : les personnes primo-arrivantes inscrites dans ces parcours d'accueil se heurtent aux mêmes réalités que celles qui s'imposent aux personnes étrangères dans notre Région. J'imagine que le constat est le même dans les deux autres Régions. Cette réalité, c'est un racisme transversal qui va s'exprimer dans les secteurs du logement et de l'emploi.

La comparaison du pourcentage de taux d'emploi par rapport à la population étrangère hors Union européenne présente à Bruxelles le démontre d'ailleurs très bien. Ce constat doit nous engager à poursuivre le renforcement concret de la lutte contre les discriminations dans l'accès à l'emploi ou au logement. Un certain nombre d'initiatives ont déjà été prises durant cette législature et c'est l'occasion de les mentionner. Nous devons poursuivre dans cette voie et travailler sur l'ensemble des mécanismes à mettre en place pour permettre à tous les Bruxellois d'accéder à un logement de qualité à un prix abordable : limitation du prix des loyers, lutte contre les loyers abusifs, etc.

Cela doit également nous engager sur le chemin d'une éventuelle révision de certaines règles qui prévalent pour l'accès à l'emploi. Je pense ici notamment aux personnes qui n'ont pas la nationalité belge et doivent effectuer un véritable parcours du combattant à l'heure actuelle. Nous revenons souvent sur le sujet dans cet hémicycle, les personnes sans papiers constituant, par exemple, un public très présent à Bruxelles. De manière générale, la question de l'emploi des personnes étrangères pose des questions procéduraires qui doivent retenir notre attention.

En d'autres termes, nous ne pouvons pas attendre du parcours d'accueil qu'il résolve des problèmes sociétaux fondamentaux et transversaux. Gardons-nous bien d'augmenter indéfiniment le champ d'action de ces ordonnances et de nos demandes aux partenaires impliqués. Permettez-moi une petite comparaison. La quasi-totalité des débats sociétaux que nous menons se clôturent sur l'idée que l'école et l'enseignement devraient pouvoir tout résoudre d'un coup de baguette magique. Bien sûr, ils font leur part ; mais attention à ne pas trop faire porter aux acteurs de ce parcours d'intégration.

J'ai trois questions, toutes liées à l'apprentissage du français.

Premièrement, existe-t-il une centralisation de l'offre linguistique francophone, à l'instar de ce qui est proposé du côté néerlandophone ? Cet élément a-t-il été pris en compte dans votre analyse ?

Deuxièmement, votre rapport souligne l'importance des liens sociaux et leur impact sur l'apprentissage d'une langue.

Quelles sont les relations avec les associations qui œuvrent à l'accompagnement social et à la promotion de ce type de liens, telles que Singa ?

Troisièmement, une des propositions en matière d'apprentissage de la langue était d'augmenter la durée de la formation et le niveau attendu. Or, un des freins principaux à la réalisation du parcours d'accueil est le temps et l'engagement qu'il nécessite de la part des personnes concernées. Quel est le juste équilibre en la matière ?

Je profite de mon intervention pour souligner l'engagement du gouvernement bruxellois et de monsieur le ministre Maron, ici présent, qui a été réitéré à plusieurs reprises, tant en commission qu'en séance plénière. L'engagement financier prévu pour les parcours d'accueil est de nature à sécuriser les partenaires qui font un travail exceptionnel et à garantir des places suffisantes, y compris pour les personnes qui souhaitent suivre le parcours d'accueil sur une base volontaire. C'est un élément sur lequel nous avons beaucoup insisté.

Enfin, je souligne l'engagement du gouvernement et le travail qui est fait en matière de formation des employés communaux, notamment, qui doivent être en mesure de donner des informations adéquates.

Mme Nicole Nketo Bomele (DéFI).- Je vous remercie pour cette étude très complète qui nous permet de comprendre la situation.

Le constat d'un problème en matière d'apprentissage de la langue française y est récurrent. Est-il dû à la fréquence de l'offre, à la qualité du contenu, au nombre de places ou à la proximité du lieu d'enseignement ? Quels sont les éléments qui expliquent l'absence d'un apprentissage optimal de la langue française ?

Le parcours d'accueil est toujours abordé d'une manière unilatérale axée sur l'obligation, pour le primo-arrivant, de connaître les droits et devoirs du pays d'accueil. Or le travail de cohésion sociale et d'apprentissage du vivre ensemble est tout aussi indispensable. Il pourrait être pris en charge par les associations, au niveau communal. Ainsi, l'ASBL Anderlecht en couleurs organise des dîners thématiques qui rassemblent des primo-arrivants et des autochtones. Le partage d'un repas permet de briser les préjugés à l'égard d'autres cultures.

Pour vous qui nous avez présenté ce rapport, quel est le point que vous estimez essentiel pour mener au mieux le parcours d'accueil, et sur lequel aimeriez-vous attirer l'attention des responsables politiques ?

M. Christophe Magdalijs (DéFI).- Indépendamment de notre grand débat, notamment avec le PTB – absent aujourd'hui –, sur le caractère obligatoire ou non du parcours, la confirmation de la valeur ajoutée de celui-ci est l'une des grandes conclusions de votre intervention. Avec ces dispositifs et initiatives, nous semblons donc – corrigez-moi si je me trompe – sur le bon chemin.

Vous avez évoqué l'évaluation des politiques publiques. Nous en sommes fervents partisans et nous nous réjouissons de bénéficier d'une perspective extérieure sur ce point

Vous avez en outre souligné que l'évaluation d'une politique publique touchait également à bien d'autres politiques. En concluez-vous, sur la base de votre expérience, qu'il conviendrait aussi d'évaluer des politiques publiques interdépendantes ? Je pense, par exemple, à l'insertion socioprofessionnelle ou à la politique du logement, et à la flexibilité à y apporter pour les profils ainsi pris en charge.

Nous avons pu tirer des conclusions intuitives sur les discriminations, l'accessibilité au logement ou encore le racisme encore bien présent sur le marché du travail. Toutefois, l'évaluation d'une politique telle que la vôtre n'est-elle pas une invitation à en examiner d'autres, en mobilisant d'autres expertises ?

J'ajoute une réflexion sur le français, puisqu'il y a toujours un peu de FDF chez DéFI.

(Remarques de Mme Marie Lecocq, députée et de M. Alain Maron, ministre)

Nous observons une « cocomisation » de certaines politiques publiques, ce que j'avoue déplorer. J'estime que le français est une langue véhiculaire essentielle à la cohésion sociale de notre Région. Que pensez-vous de l'importance de la langue française dans cette démarche ? N'y a-t-il pas lieu, dans un processus de cohésion sociale et d'insertion socioprofessionnelle de personnes venues du monde entier, de privilégier le français par rapport à toute autre langue, officielle ou non ?

Je suis désolé qu'aucun collègue néerlandophone ne puisse être présent pour s'insurger de ce que j'ai dit.

Mme la présidente.- En effet, aucun néerlandophone ne s'insurgera, puisque nous sommes à la Commission communautaire française, et non à la Commission communautaire commune.

M. Alain Maron, ministre.- Cela ressemble à un plaidoyer en faveur de la « cocomisation ».

M. Christophe Magdalijs (DéFI).- Absolument pas. Je suis bien conscient que nous sommes à la Commission communautaire française, mais il faudrait créer un contexte qui me permette de dire la même chose en présence de nos amis néerlandophones.

Mme Gladys Kazadi (Les Engagés).- Je me joins aux remerciements de mes collègues pour votre exposé.

Ma première question est d'ordre méthodologique et concerne les langues du questionnaire. Vous nous avez indiqué que le questionnaire était disponible en français, en néerlandais, en anglais et en arabe. Qu'en est-il des personnes ne maîtrisant aucune de ces langues ? Étaient-elles automatiquement exclues de la participation au sondage, ou pouvaient-elles être accompagnées ?

S'agissant de la faible satisfaction quant à l'accès à un logement, la question de la discrimination au logement dont sont victimes les personnes d'origine étrangère a été abordée. Au niveau des recommandations, vous affirmez que la politique du logement doit être une priorité dans la politique d'accueil. Pourquoi avoir choisi ce prisme et non l'inverse ? Il en va de même pour la question de l'insertion socioprofessionnelle.

Comme Mme Lecocq l'a indiqué, nous ne pouvons pas mettre toutes les politiques au niveau du parcours d'accueil car l'enjeu est transversal. Dès lors, pourquoi avoir choisi cet axe ?

Pour ce qui est de la mise à l'emploi à un niveau inférieur à son niveau d'études, quelle est votre recommandation à ce sujet ? Mon collègue a évoqué la question de l'équivalence des diplômes. Qu'en pensez-vous ?

En ce qui concerne l'obtention de la nationalité, l'effet du parcours d'accueil se révèle plutôt positif par rapport à l'objectif d'obtention de la nationalité, mais seuls 19 % des répondants y avaient accès. Comment expliquez-vous ce contraste ?

L'accompagnement individuel enregistre un taux d'insatisfaction plus élevé que les autres axes. Comment l'expliquez-vous ? Comment pourrait-on l'améliorer ?

M. Jamal Ikazban (PS).- En ce qui concerne l'équivalence des diplômes, il ne faut pas oublier non plus la valorisation des compétences et de l'expérience acquises ici ou dans le pays d'origine. C'est là un point très important car l'on pourrait ainsi envisager de délivrer des diplômes aux personnes pouvant justifier d'un certain nombre d'années de savoir-faire.

Par exemple, une personne qui a été maçon, plafonneur ou boulanger pendant dix ans dans son pays d'origine mériterait de se voir diplômée si elle fait la preuve qu'elle sait comment faire du pain et des pâtisseries, diplôme qui lui ouvrirait plus facilement les portes du marché de l'emploi.

M. Alain Maron, ministre.- Merci pour votre exposé, même si j'avais déjà eu l'occasion de prendre connaissance de cette étude, puisqu'elle a été présentée publiquement aux acteurs de terrain.

L'élément central que vous pointez est prégnant, à savoir cette ambiguïté que vous relevez dans votre conclusion : d'une part, la satisfaction suscitée par le parcours, d'autre part, un relatif manque de résultats sur deux éléments saillants : l'accès au logement et l'accès à l'emploi et à l'insertion socioprofessionnelle. Cela reflète surtout le fait qu'un certain nombre de discriminations subies par les Bruxellois faiblement qualifiés, d'origine étrangère, etc., se retrouvent aussi chez les primo-arrivants. Même si nous ne nions pas la réalité de ces problèmes – nous les évoquons d'ailleurs régulièrement dans les commissions concernées –, le parcours d'accueil ne peut tout résoudre.

Il y a néanmoins encore du travail en matière de politique d'accueil des primo-arrivants. Il s'agit, d'abord, de renforcer les bureaux d'accueil, dont la capacité d'accompagnement a déjà été portée à 5.500 personnes. Notre objectif est d'atteindre les 6.000 places dans le courant de l'année prochaine. Même si ces bureaux ne sont pas remplis, l'idée est de réduire le nombre de personnes accompagnées par travailleur, afin de garantir la qualité de l'approche individualisée.

Par ailleurs, l'enquête pointe une relative faiblesse dans l'accompagnement individualisé tel que proposé par les bureaux d'accueil. Nous tenterons d'améliorer la situation.

Même si les bureaux d'accueil ne peuvent pas devenir des acteurs de la politique de l'emploi, du logement ou de l'insertion, il conviendrait de soutenir les projets novateurs visant une meilleure articulation entre opérateurs des bureaux d'accueil et opérateurs actifs dans des domaines proches. Si de tels projets venaient à émerger, cela vaudrait la peine de les soutenir.

Les primo-arrivants sont, certes, des individus, mais il faut sans doute encourager les démarches plus collectives – communautaires dans le bon sens –, y compris autour et dans les bureaux d'accueil. En effet, beaucoup de primo-arrivants souffrent d'isolement.

L'étude montre que les formations dispensées dans le cadre du parcours d'intégration ont un effet significatif sur la maîtrise du français, davantage que les formations suivies hors du cadre du parcours, pendant, avant ou après. C'est encourageant et cela confirme l'opportunité de renforcer les opérateurs linguistiques conventionnés et de poursuivre une logique d'apprentissage sur mesure avec des groupes de taille raisonnable.

Des pistes d'amélioration sont étudiées ou déjà mises en œuvre :

- parvenir à une meilleure utilisation de l'offre disponible ;
- éviter les modules vides ou sous-utilisés ;
- garantir au mieux la correspondance entre l'offre et la demande, c'est-à-dire suivre, presque en temps réel, le flux de primo-arrivants ;
- examiner d'autres formules peut-être mieux adaptées à certains publics afin d'accroître l'offre, notamment par le biais de partenariats avec la promotion sociale, Bruxelles Formation, etc. Cette démarche est en cours ;
- garantir que l'offre est géographiquement répartie.

L'évaluation du niveau linguistique est complexe et la réflexion doit être poursuivie. Les pratiques, du côté flamand, de centralisation de l'évaluation des niveaux et de l'orientation vers le dispositif approprié a du sens. Nous avons demandé à l'administration de la Commission communautaire française d'explorer cette possibilité.

Nous suivons de près l'impact de l'entrée en vigueur du parcours obligatoire. Je suis interrogé régulièrement par les parlementaires et nous fournissons les chiffres. Tout se déroule bien. Les dispositifs ne sont pas saturés, loin s'en faut. Cependant, il faut rester attentif aux évolutions, notamment le choix des primo-arrivants de suivre le parcours en français ou en néerlandais. Le rapport est actuellement de 82 %-18 %. Un changement pourrait accroître les demandes dans les différents BAPA.

La législation a été modifiée pour élargir l'accès au parcours d'accueil en Commission communautaire française. Il nous apparaissait essentiel que tous les primo-arrivants qui souhaitent le suivre puissent le faire, même sans être soumis à l'obligation. Nous devons suivre l'évolution du public qui s'inscrit sur une base volontaire.

Les modifications institutionnelles ne sont pas terminées. Les bureaux d'accueil relevant de la Commission communautaire française devront être agréés et financés par la Commission communautaire commune dès le 1^{er} janvier 2024. Nous allons organiser progressivement ce transfert. Il faut un travail solide pour que cela soit fait dans les meilleures conditions.

Parallèlement au travail réalisé entre la Commission communautaire française et la Commission communautaire commune, nous nous efforçons également de faire évoluer l'accord de coopération entre la Commission communautaire française, la Commission communautaire commune et la Communauté flamande.

La législation relative au parcours d'accueil obligatoire des primo-arrivants doit, autant que possible, être pleinement effective, même avec des bureaux d'accueil de la Commission communautaire française qui auront basculé vers la Commission communautaire française et des bureaux d'accueil agréés par la Communauté flamande. Les personnes qui opteront pour le parcours proposé par les bureaux d'accueil bruxellois néerlandophones pour l'intégration civique (BON) devront aussi respecter l'obligation de suivi.

Il faudra gérer ce décalage d'un point de vue juridique et faire en sorte que cela se passe le mieux possible. Par ailleurs, nous avons intérêt à ce que les parcours d'accueil des bureaux d'accueil qui seront agréés par la Commission communautaire commune soient les plus similaires possible

à ceux des BON et réciproquement, afin que l'obligation recouvre bien les mêmes réalités. Les primo-arrivants auront en effet la possibilité de choisir entre un parcours d'accueil organisé par la Commission communautaire commune et un parcours d'accueil de la Communauté flamande, comme actuellement ils ont le choix entre un parcours d'accueil organisé par la Commission communautaire française et un parcours d'accueil de la Communauté flamande.

Il est donc important que les différentes entités se parlent. Ce gros dossier figurera sur la table du Collège et du Collège réuni au cours des prochains mois.

Il serait aussi utile de pouvoir disposer de la même étude du côté néerlandophone. J'en parlerai lors de nos rencontres avec les autorités flamandes.

M. Noé Grenier, chargé de recherches au Cracs.- Je commencerai par la comparaison entre le parcours d'intégration civique (inburgeringstraject) de la Vlaamse Gemeenschapscommissie et le parcours d'intégration de la Commission communautaire française.

Bien entendu, nous n'avons pas évalué nous-mêmes le parcours d'intégration néerlandophone, mais des études ont été menées entre 2010 et 2013 sur le sujet. Elles font apparaître des résultats assez similaires aux nôtres quant à l'impact du parcours d'intégration sur l'acquisition de la langue, en l'occurrence le néerlandais. Le rapport propose des comparaisons entre les deux parcours.

Ces mêmes études montrent que le parcours accélère l'apprentissage du néerlandais dans un premier temps et qu'ensuite, les personnes qui ont suivi le parcours et celles qui ne l'ont pas suivi stagnent au même niveau.

L'impact du parcours sur l'apprentissage du français a également été analysé. Nous avons examiné l'influence de plusieurs déterminants parmi les personnes qui ont connu une trajectoire ascendante. Nous avons fait tourner un modèle explicatif qui inclut et compare différentes variables comme le genre, le suivi du parcours d'accueil et le niveau d'études. Et ce modèle permet d'identifier les effets propres de chaque variable. Si, d'après le modèle explicatif, l'effet de la formation linguistique est significatif, cela signifie que les changements de situation positifs dans l'apprentissage de la langue sont très certainement dus au suivi du parcours d'accueil. Ce résultat est très solide sur le plan statistique.

S'agissant de ce qui peut être fait au niveau de l'insertion socioprofessionnelle, ma réponse englobera de nombreuses questions posées et remarques émises. Vous nous avez demandé pourquoi avoir pris le prisme de charger le parcours d'accueil. Pour rappel, nous prenons les deux prismes dans chacune des propositions concernant l'insertion socioprofessionnelle et le logement. Nous proposons de renforcer l'accompagnement à cet égard au sein du parcours d'accueil, mais aussi d'étudier les éléments structurels qui peuvent entraver l'accès au logement et à l'emploi dans d'autres dispositifs.

Nos recommandations en matière d'insertion socioprofessionnelle comprenaient notamment la création d'un accompagnement au sein du parcours d'accueil. Un appel d'offres a été lancé par Actiris pour un point de contact unique. Si le projet pilote aboutit, un accompagnement collectif et individuel sera proposé sur cette question.

L'autre perspective nécessite d'analyser ce qui se passe dans d'autres dispositifs. De nombreuses limitations existent. Nous avons parlé de discriminations, de racisme et de rejet des migrants.

Des limitations sont également structurelles ou institutionnelles, notamment en ce qui concerne l'équivalence de diplômes, dont la procédure diffère si l'on s'adresse aux entités communautaires francophones ou néerlandophones. En Flandre, l'équivalence de diplômes est gratuite, mais elle est payante en Fédération Wallonie-Bruxelles, ce qui constitue un facteur limitant. La démarche est aussi simplifiée en Flandre. Des études très approfondies sur l'insertion socioprofessionnelle des personnes migrantes ont été réalisées par l'Institut de recherche, formation et action sur les migrations. Elles reprennent toutes ces limitations.

C'était le sens des rencontres que nous avons organisées, notamment avec les bureaux d'accueil, sur la question de l'insertion professionnelle. Le constat qui est remonté est qu'il faudrait faire de la « pré-insertion professionnelle ». En effet, les dispositifs d'accès à l'emploi ne semblent pas suffisamment perméables ou accessibles à des primo-arrivants fragilisés, notamment quant à leur niveau de langue.

Ces résultats semblent indiquer qu'il faut agir simultanément sur plusieurs fronts. Le parcours d'accueil n'est pas conçu pour superposer plusieurs modules. Et cette remarque m'amène tout naturellement aux questions portant sur l'offre linguistique, notamment quant à sa durée et à son niveau.

Pour rappel, depuis 2013, le niveau linguistique A2 devait être atteint au terme de la formation, mais il a été réduit, à partir de 2021, pour les personnes ne maîtrisant pas l'alphabet latin pour satisfaire à l'obligation de suivi, entrée en vigueur la même année.

En effet, pour atteindre le niveau A2, une personne ne maîtrisant pas l'alphabet latin et n'ayant jamais parlé un mot de français devra en moyenne consacrer quelque 1.400 heures, soit entre deux ans et deux ans et demi de formation.

Eu égard aux exigences de calendrier imposées par l'obligation, les personnes ne maîtrisant pas l'alphabet latin auraient été désavantagées. Dès lors, cette révision à la baisse des objectifs linguistiques est la bienvenue dans la perspective des contraintes imposées par l'obligation de suivi. Cependant, si l'on se place dans la perspective de l'installation des personnes primo-arrivantes, le niveau de maîtrise linguistique à atteindre n'est plus suffisant.

Nous sommes évaluateurs et il ne nous appartient sans doute pas de situer le juste équilibre entre ces deux objectifs, mais nous pouvons en tout cas lancer des pistes de réflexion. Si la mesure paraît pertinente eu égard à l'obligation, mais non pour l'installation des personnes primo-arrivantes, peut-être faudrait-il réfléchir à une combinaison de composantes obligatoires et volontaires.

Après les questions de l'insertion socio-professionnelle et de la langue de l'équivalence des diplômes que j'ai déjà abordées, j'en viens à présent au rapport accablant de la Cour des comptes. Il faut noter la différence qui existe entre les parcours francophone et néerlandophone. Le parcours néerlandophone prévoit un test de réussite à la fin des cours de langue, ce qui rend la réussite ou l'échec très facile à évaluer. Mais ce n'est pas le cas du parcours francophone, qui considère comme une réussite le simple fait d'avoir suivi la formation du début à la fin.

Néanmoins, nous considérons pour notre part qu'il s'agit là d'un bon indicateur et nous l'avons donc intégré dans nos études. Le test de réussite ne nous paraît pas indispensable pour évaluer le niveau d'amélioration du français.

Pour ce qui est des questions plus techniques sur les langues utilisées pour l'étude, les personnes dont nous pensions qu'elles ne pouvaient s'exprimer ni en français, ni en anglais ni en arabe maghrébin ou oriental n'ont pas été contactées.

Pour être très précis sur la méthode utilisée, nous avons examiné quelles étaient les langues de contact les plus utilisées par les personnes qui avaient clôturé le parcours au 1er janvier 2021. Nous nous sommes aperçus que le français, l'anglais et l'arabe maghrébin ou oriental étaient les quatre langues de contact qui permettaient d'approcher 98 % des personnes ayant clôturé le parcours. Certaines langues rares sont effectivement manquantes, mais ce choix nous a permis de viser une population presque exhaustive parmi ceux qui avaient terminé le parcours d'accueil.

Concernant le lien avec des associations comme Singa sur la création de lien social, les mises en réseau de la journée de rencontre du 17 mai étaient organisées dans ce but. La mise en réseau de l'ASBL Singa avec les opérateurs linguistiques a débouché sur une volonté de se coordonner pour mieux orienter leur public.

Mme Valeria Lucera, coordinatrice du Cracs.- Concernant la question du rassemblement de l'offre linguistique – tel que proposé du côté néerlandophone –, force est de constater que le fait d'avoir plusieurs partenaires associatifs proposant des méthodes d'apprentissage différentes constitue une richesse pour les publics. Cela nous permet de voir quelles pratiques fonctionnent.

Puisqu'il est fondé sur une méthode quantitative, il est vrai que ce rapport constitue en quelque sorte une photographie. Il n'entre donc pas dans le détail des facteurs qui pourraient expliquer qu'une partie minime du public concerné – environ 5 % – n'est pas satisfaite de l'accompagnement social. C'est pourquoi, depuis 2022, nous nous sommes penchés sur une recherche davantage qualitative afin d'approfondir certains éléments relevés dans le rapport 2021.

Nous travaillons ainsi, par exemple, sur la notion de carrière et essayons de voir comment le parcours d'accueil s'imbrique dans l'installation des personnes primo-arrivantes à Bruxelles. Lorsque nous produisons un rapport d'évaluation, nous ne pouvons pas prendre en considération l'ensemble des variables ou registres. Nous sommes obligés de nous pencher sur un aspect spécifique de la problématique étudiée.

En définitive, la méthode quantitative est utile en tant que photographie, mais elle ne permet pas d'expliquer certains aspects des trajectoires des personnes liés à la langue, l'accompagnement social, etc. Notre travail de cette année a donc pour but de compléter le rapport de recherche paru en 2021.

Par ailleurs, nous jouons un rôle d'appui à l'administration et au cabinet, mais aussi aux acteurs du dispositif tels que les BAPA et, plus largement, les opérateurs linguistiques et les organismes associatifs qui collaborent avec les BAPA. Je pense par exemple aux opérateurs de citoyenneté chargés de la priorité P3B, qui œuvrent en cohésion sociale. Nous travaillons donc à mettre en réseau les acteurs, à renforcer l'offre proposée et à amener de la réflexivité dans les actions qui sont menées.

Nous avons notamment organisé le 17 mai une journée sur plusieurs thématiques – logement, santé mentale, apprentissage de la langue, emploi et formation – qui nous a

permis de tisser des liens entre les acteurs et de renforcer les pratiques actuelles, mais aussi de les remettre en question. Ainsi, l'évaluation ne s'arrête pas au rapport, mais est continue. Le Cracs propose même de revenir sur les constats, les résultats et les recommandations pour en débattre et avancer ensemble. C'est aussi une façon de s'approprier démocratiquement l'évaluation que nous avons proposée.

Concernant l'approche spécifique, par exemple, la question demeure ouverte de savoir si c'est le parcours qui doit intégrer le logement et l'insertion socioprofessionnelle, ou vice versa. Nous ne choisissons pas de prisme, car ce n'est pas notre rôle, mais nous proposons des pistes de réflexion.

Concrètement, les BAPA revendiquent déjà une expertise en matière d'insertion socioprofessionnelle et vont au-delà de ce qui est proposé dans le décret. Il existe des projets innovants, sur les thèmes de la confiance en soi, de l'ouverture d'une entreprise, etc. Cela permet de faire avancer la réflexion sur l'amélioration de cette politique publique.

Ils revendiquent aussi une expertise dans ce que l'on appelle la « pré-insertion socioprofessionnelle ». Il s'agit de personnes accompagnées pendant au minimum un an. Avant, le parcours durait plus longtemps. Cela permet aux assistants sociaux de tisser des liens de confiance et d'être donc plus efficaces, au lieu de renvoyer ces personnes vers divers organismes qui pourraient refuser, qui n'ont pas d'interprètes, etc. La confiance est importante. Il y a aussi des publics spécifiques.

Cette expertise permet d'aller plus loin, notamment sur la question de l'insertion socioprofessionnelle, avec les rencontres conjointes qui réunissent les cabinets des ministres Alain Maron et Bernard Clerfayt. Par contre, l'expertise est moins développée sur la question du logement. Cette thématique demeure problématique dans la Région et l'intégration de la dimension spécifique aux primo-arrivants dans la politique de logement pourrait être une piste à explorer.

Concernant la question de savoir pourquoi il s'agit essentiellement de femmes, un premier élément de réponse réside dans le fait que l'immigration bruxelloise se compose surtout de regroupements familiaux et que ceux-ci concernent principalement des femmes. C'est également la raison pour laquelle les femmes issues de l'immigration sont souvent sans revenus.

L'organisation de la société constitue un deuxième élément de réponse. On sait que ce sont généralement les femmes qui assument les tâches familiales et qui s'occupent des enfants, mais qui assument aussi la charge de l'intégration et de la scolarité. Il s'ensuit qu'elles sont moins disponibles pour le marché de l'emploi.

Le déclassement des compétences des personnes migrantes en général, et donc aussi des femmes, peut lui aussi constituer une piste de réponse. Une approche spécifique devrait être mise en œuvre. À notre niveau, nous essayons d'avoir une approche genrée dans toutes nos évaluations.

M. Alexandre Ansay, directeur du CBAI.- Je vous avoue mon étonnement devant les conclusions de la Cour des comptes. Nous regrettons de ne pas avoir eu accès à son rapport. Nous sommes en effet très soucieux de prendre connaissance des analyses et des évaluations qui sont

publiées. Ce rapport a probablement été réalisé avant le nôtre. En effet, ce dernier montre que s'il est difficile d'établir avec certitude et d'isoler les effets propres de cette politique, il existe néanmoins des indices et des phénomènes observables qui permettent de formuler une évaluation de l'efficacité du dispositif.

En tant qu'évaluateur des politiques publiques, il est toujours difficile d'isoler des effets propres quand on étudie des phénomènes. J'en sais quelque chose car j'ai fait ce métier de longues années. Mais l'absence de preuve ne constitue pas la preuve de l'absence. Ce n'est pas parce qu'il est difficile de démontrer que ce dispositif produit des effets qu'il n'y en a aucun.

M. Noé Grenier, chargé de recherches au Cracs.- Je voudrais apporter une précision concernant la question de la nationalité. Dix-neuf pour cent avaient obtenu la nationalité belge, tandis que 11 % attendaient l'issue de leur demande. L'impact a été évalué parmi les personnes ayant obtenu la nationalité.

Par quels facteurs avaient-elles été aidées en cela ? Je ne suis pas spécialiste du Code de la nationalité, mais le fait de suivre le parcours ne garantit pas le droit à l'obtention de la nationalité. D'autres critères entrent en jeu. Si le parcours peut aider du point de vue de la maîtrise d'une langue, selon les cas, un certain nombre d'heures de travail déclaré est nécessaire, ce qui pose un problème. Le parcours n'est donc pas évident pour tout le monde. De toute façon, il faut avoir résidé légalement et de façon ininterrompue pendant cinq ans sur le territoire belge, ce qui n'était pas le cas de toutes les personnes interrogées.

Ce parcours d'accueil a été institué par décret en 2013 et il est effectif depuis 2016. Lorsque nous avons entamé l'enquête en 2021, nous avons contacté des personnes qui avaient terminé le parcours : deux mois auparavant pour certaines, cinq ans pour d'autres. Un certain nombre n'avait donc pas franchi la barre des cinq ans qui leur aurait permis d'introduire une demande de nationalité.

Mme Françoise Schepmans (MR)- Je voudrais tout d'abord vous remercier pour la qualité de votre exposé et de vos interventions après les questions posées par les membres de la commission.

J'entends que vous n'aviez pas connaissance du rapport de la Cour des comptes. Il a été communiqué aux parlementaires, mais a aussi été mis en ligne en octobre 2022. Il est donc accessible à tous.

Je comprends qu'il est compliqué d'apporter des réponses précises, surtout en début de parcours. L'évaluation doit être effectuée à moyen et long termes, mais il serait aussi intéressant d'avoir des objectifs précis à long terme pour bien cerner les situations.

Par ailleurs, mon groupe considère qu'une attestation de réussite serait plus efficace qu'une preuve de suivi du parcours. En effet, elle donnerait un signal plus encourageant et plus positif pour s'intégrer dans un parcours professionnel. Elle serait un peu comme un diplôme.

M. Jamal Ikazban (PS)- Je ne comptais pas prendre la parole, mais je tiens à vous remercier non seulement pour la qualité et le sérieux de votre travail, mais aussi et surtout pour votre franchise. Tout ce que vous nous avez présenté est très réel, contrairement à de nombreuses présentations de rapports qui tentent de masquer certaines choses ou d'en

embellir d'autres. Vous avez été très clairs et directs, ce que je salue.

J'apprécie beaucoup, hormis l'aspect lié à l'évaluation des politiques, celui de l'impact réel sur la vie des gens. C'est fondamental, en particulier au niveau de la Commission communautaire française.

Mme Gladys Kazadi (Les Engagés)- Je tenais moi aussi à vous remercier pour les éclaircissements et les réponses apportés.

Je reviendrai sur l'aspect méthodologique. Pouvons-nous connaître le ratio hommes/femmes des personnes qui ont participé au sondage, ainsi qu'une ventilation en fonction de l'âge ?

Je m'intéresse surtout à la manière dont les bénéficiaires perçoivent le parcours d'accueil. Votre retour est donc important et nous aide dans nos réflexions, dans le cadre de nos travaux parlementaires.

M. Noé Grenier, chargé de recherches au Cracs.- Vu le temps qu'il nous reste, je ne pourrai pas retrouver le chiffre exact concernant le ratio hommes/femmes. Il était à peu près équilibré puisque, de mémoire, nous étions à quelque chose comme 48 % et 52 %. Cependant, comme je ne me souviens pas à qui correspondaient ces chiffres, je vais laisser le mot de la fin à mon collègue.

M. Alexandre Ansay, directeur du CBAI.- La fin est un nouveau commencement, puisque la Commission communautaire commune va reprendre en grande partie cette compétence de la Commission communautaire française, même si toutes les composantes linguistiques continueront à être mises en œuvre du côté francophone. En tant qu'évaluateur, le CBAI a toujours marqué un grand intérêt pour cette politique publique. Nous espérons pouvoir continuer à accomplir notre mandat dans le cadre de la Commission communautaire commune.

Nous espérons aussi que cette transition se passera pour le mieux pour les autres associations, qui travaillent aujourd'hui dans des conditions de plus en plus difficiles. Le fait associatif est très sérieusement mis à mal, dans des proportions que nous ne mesurons pas encore.

L'accès au dispositif flamand à Bruxelles constituera l'enjeu auquel sera confronté l'organisme chargé d'évaluer ces politiques publiques dans le cadre de la Commission communautaire commune.

(Applaudissements)

CLÔTURE

Mme la présidente.- Mesdames et Messieurs, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Prochaine séance, sur convocation.

La séance est levée à 15h50.

Membres du Parlement présents à la séance : Nicole Nketo Bomele, Emmanuel De Bock, Jamal Ikazban, Véronique Jamouille, Gladys Kazadi, Marie Lecocq, Christophe Magdalijs, Magali Plovie et Françoise Schepmans.

Membre du Gouvernement présent à la séance : Alain Maron.

